

04.06.2026

Kit Components

Product code	Description
--------------	-------------

422	Double Coat Modellak set
------------	---------------------------------

Components:

420	Double Coat Modellak basis
-----	----------------------------

421	Double Coat Modellak verharder
-----	--------------------------------

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Double Coat Modellak basis**

Code du produit: 420

UFI: 3KU4-C02H-H00P-X70H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU19 Bâtiment et travaux de construction
- Catégorie du produit
 - PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Catégorie de processus
 - PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- Catégorie de rejet dans l'environnement
 - ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
 - ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
 - ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- Catégorie de l'article
 - AC13 Articles en plastique
 - AC7 Articles métalliques
 - AC11 Articles en bois
- Emploi de la substance / de la préparation
 - Voir notre fiche technique pour plus de détails d'application de ce produit .
 - Vernis de polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: De IJssel Coatings BV, Centrumbaan 960, NL 2841 MH Moordrecht
Tel: +31 182 372177, E-mail: info@de-ijssel-coatings.nl


Service chargé des renseignements: Research and Development.

1.4 Numéro d'appel d'urgence De IJssel Coatings BV, Tel. +31 182 372177, E-mail: safety@de-ijssel-coatings.nl
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

 GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

 GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**



Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026




Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger	  GHS02 GHS07
· Mention d'avertissement	Attention
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
· Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Conseils de prudence	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires:	EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
· 2.3 Autres dangers	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT à des concentrations de 0,1 % ou plus.
· vPvB:	Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien	Informations toxicologiques (1107/2009 - 3.6.5) : La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57 f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus. Informations écologiques (1107/2009 - 3.8.2) : La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**
 · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 108-65-6 EINECS: 274-724-2 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  Flam. Liq. 3, H226;  STOT SE 3, H336	25 – 50%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]  Carc. 2, H351	25 – 50%

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 2)

EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	3 – 10%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336, EUH066	0 – < 2%
CAS: 77-99-6 EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119486799-10	propylidynetrिमéthanol ⚠ Repr. 2, H361fd	0 – 1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2 ou poudre d'extinction. Combattre les foyers importants avec de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO)

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications: Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stockez le produit dans son emballage d'origine, bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé, conformément aux réglementations (locales) en vigueur. En fonction du volume total stocké, la zone de stockage doit être conforme à la norme PGS15.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Température de stockage recommandée:

5 - 30 °C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
Peau

· DNEL

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Dermique Long-term - systemic effects, worker 153,5 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire Long-term - systemic effects, worker 275 mg/m³ (Worker)

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Inhalatoire Long-term - local effects, worker 10 mg/m³ (Worker)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Dermique Long-term - systemic effects, worker 180 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire Long-term - systemic effects, worker 77 mg/m³ (Worker)

64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère

Dermique Long-term - systemic effects, worker 25 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire Long-term - systemic effects, worker 150 mg/m³ (Worker)

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 4)

77-99-6 propylidynetriméthanol	
Dermique	Long-term - systemic effects, worker 0,94 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker 3,3 mg/m ³ (Worker)
· PNEC	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Aquatic compartment - freshwater	0,635 mg/l (Freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,0635 mg/l (Marine water)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	6,35 mg/l (Intermittent release water)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	3,29 mg/kg sed dw (Sediment freshwater)
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,329 mg/kg sed dw (Marine water)
Terrestrial compartment - soil	0,29 mg/kg dw (Soil)
Sewage treatment plant	100 mg/l (stp)
13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	
Aquatic compartment - freshwater	0,127 mg/l (Freshwater)
Aquatic compartment - marine water	1 mg/l (Marine water)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	0,61 mg/l (Intermittent release water)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	1.000 mg/kg sed dw (Sediment freshwater)
Aquatic compartment - sediment in marine water	100 mg/kg sed dw (Sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	100 mg/kg dw (Soil)
Oral secondary poisoning	1.667 mg/kg food (Food sec poisoning)
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	
Aquatic compartment - freshwater	0,327 mg/l (Freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,327 mg/l (Marine water)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	12,46 mg/kg sed dw (Sediment freshwater)
Aquatic compartment - sediment in marine water	12,46 mg/kg sed dw (Sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil	2,31 mg/kg dw (Soil)
Sewage treatment plant	6,58 mg/l (stp)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains: Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,3 mm

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 5)

- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1: 2015: taux 6).
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	137 °C
· Inflammabilité	Inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,5 Vol %
· Supérieure:	10,8 Vol %
· Point d'éclair	32 °C (Pensky Martens, ASTM D93)
· Température d'auto-inflammation	315 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH à 20 °C	7
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique à 20 °C:	170 mPas (Brookfield, ASTM D1544)
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	3,4 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,371 g/cm ³ (DIN 51757, ASTM D 1298)
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 6)

· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	≥ 29 – < 29,4 %
· VOC:	≥ 29,01 – < 29,44 %
	≥ 397,9 – < 403,7 g/l
· VOC (CE)	≥ 29,01 – < 29,44 %
· Teneur en substances solides:	63,1 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Composant	Type	Valeur	Espèce
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Dermique	LD50	~ 14.818 mg/kg	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)	

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 7)

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		
Oral	LD50	> 20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10.000 mg/kg (lapin)
64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère		
Oral	LD50	> 6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3.400 mg/kg (rab)
77-99-6 propylidynetriméthanol		
Oral	LD50	14.100 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II
541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane	Liste II
540-97-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane	Liste II

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Inhalatoire	LC50/4 h	~ 148 mg/l	

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère		
Inhalatoire	LC50/4 h	> 10,2 mg/l (rat)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 8)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN1263
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN	1263 PEINTURES
· IMDG, IATA	PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID/ADN	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 9)

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· Remarques:	In packsize up to 450 liter exempt from ADR according ADR 2.2.3.1.5.

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques:	In packaging up to 30 litres exempt according to IMDG 2.3.2.5.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Aucun des composants n'est compris.
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- 5.000 t
- 50.000 t
- Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 10)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	29,4

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Service établissant la fiche technique:

Research and Development

- Contact:

Saïda El Asjadi, tel: +31 182 372177, e-mail: safety@de-ijssel-coatings.nl

- Date de la version précédente:

19.03.2025

- Numéro de la version précédente:

41

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 42 (remplace la version 41)

Révision: 04.06.2026

Nom du produit: Double Coat Modellak basis

(suite de la page 11)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
Les données bibliographiques et/ou les rapprot de recherche sont disponibles auprès du fabricant.

· Sources

· * Données modifiées par rapport à la version précédente